

SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

Email prêt à l'emploi SPECTRUM

Code Produit 1153

Date de révision : 15.08.2016

Version: 1

Date d'impression : 15.08.2016

SECTION 1: Identification de la substance/mélange et du fabricant

1.1 Identification du Produit

SPECTRUM brushing glaze

Cette fiche de données de sécurité se rapporte aux produits suivants :

1153 Cobalt texturé

1.2 Utilisations appropriées identifiées de la substance ou du mélange

Émaillage de produits céramiques.

1.3 Details of the supplier of the fiche de données de sécurité

Spectrum Glazes Inc.

273 Bowes Road, Unit A1

Concord, Ontario L4K 1H8

Canada

Téléphone : +1 (905) 695-9355

Fax +1 (905) 695-8354

E-mail: info@spectrumglazes.com

Internet: www.spectrumglazes.com

Personne à contacter: Mr. Arnfield

E-mail: info@spectrumglazes.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone: +1 (905) 695-9355 (disponible aux horaires de bureau)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en conformité avec la réglementation EC 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë par voie orale (Catégorie 4)	H302
Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)	H332
Lésions oculaires graves (Catégorie 1)	H318
Agents mutagènes sue les cellules germinales (Catégorie 2)	H341
Toxique pour la reproduction (Catégorie 2)	H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique (Catégorie 3) système respiratoire	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée (Catégorie 1) système respiratoire	H372
Toxicité chronique pour les organismes aquatiques (Catégorie 2)	H411

Classification en conformité avec les directives EU 67/548/EEC ou 1999/45/EC

	R63
	R68
T Toxique	R48/23
Xn Nocif	R20/22
Xi Irritant	R37
Xi Irritant	R41
N Dangereux pour l'environnement	R51/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en conformité avec la réglementation EC 1272/2008 (CLP)

Produit classifié et étiqueté selon la réglementation CLP.

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement: Danger

Phrases H

H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes après une exposition prolongée ou répétée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Phrases P

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants /des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Cette substance/mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bio-cumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-cumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

SECTION 3: Composition / information sur les composants

3.1 Substances

Ingrédients dangereux selon la réglementation (EC) N° 1272/2008

Numéro CE	Nom Chimique	CAS No.	Index No.	Pourcentage Composition
215-239-8	Pentoxyde de Vanadium Acute Toxicity 4 : H302+H332 Eye Damage 1 : H318 Respiratory irritation : H335 Genetic defects : H341 Reproductive Damage : H361d Aquatic Chronic 2: H411	1314-62-1		<2.5%

SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

Ingrédients dangereux selon la directive 1999/45/EC

Numéro CE	Nom Chimique	CAS No.	Index No.	Pourcentage Composition
215-239-8	Pentoxyde de Vanadium N : Dangereux pour l'environnement. T : Toxique R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion. R37 : Irritant pour les voies respiratoires. R41 : Risque de lésions oculaires graves. R48/23 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R68 : Risque possible d'effets irréversibles. Repr. Cat. 3 : Toxique pour la reproduction catégorie 3	1314-62-1		<2.5%

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique : Mélange en milieu aqueux de frites (verres silicatés), minéraux, oxydes métalliques, argiles et suspensifs.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Consulter un médecin. Lui montrer cette fiche de sécurité.

En cas d'inhalation: Mettre la personne affectée à l'air libre. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau : Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes.

En cas d'ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après une ingestion importante de composés du cuivre, les premiers symptômes sont gastro-intestinaux.

Des vomissements peuvent survenir. L'organe le plus affecté par les effets différés d'un excès de « cuivre » est le foie.

Une irritation des voies respiratoires peut apparaître après l'inhalation de poussières.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés : Le produit n'est pas combustible. Les moyens d'extinction appropriés au feu environnant doivent donc être choisis.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Vanadium, oxydes de vanadium.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection anti-incendie : Appareils de respiration individuels.

Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction de l'incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle adapté. Éviter le contact avec les yeux et la peau et la formation de poussières. .

Éviter de respirer les vapeurs et les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

according to Regulation (EC) No. 1907/2006

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer et ramasser immédiatement les produits répandus et placer les dans un récipient adapté.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains immédiatement après l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière dans l'atmosphère. Ne pas respirer les poussières. Assurer une bonne ventilation du local de travail. Ne pas laisser les enfants sans surveillance pendant l'utilisation du produit. Si possible, évacuer à l'extérieur les gaz émis pendant la cuisson.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences pour les locaux de stockage et les récipients : tenir les récipients correctement fermés. Tenir hors de portée des enfants. Stocker à température ambiante et protégé de la lumière directe du soleil. Maintenir à l'abri du gel. Le produit est conditionné sous forme liquide et n'est pas combustible. Classe de stockage : TRGS 510.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composés avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail.

Composé	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Source
Pentoxyde de vanadium	1314-62-1	TWA	0.05 mg/m ³	UK EH40 WEL Limites d'exposition sur le lieu de travail

Remarques Quand une limite d'exposition à court terme n'est pas spécifiée, une triple exposition est considérée comme exposition à long terme.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Un système d'extraction/ventilation du local de travail et du local de cuisson est recommandé.

Mesures de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains immédiatement après l'utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Protection respiratoire

Quand la ventilation n'est pas suffisante, il est conseillé de porter un masque respiratoire P1 ou P2. Le choix final de la protection respiratoire appropriée dépend de la concentration de poussières dans l'air.

Protection des mains

Par mesure de précaution, il est conseillé de porter des gants imperméables de préférence en nitrile. Les gants choisis doivent répondre à la norme de la directive EU 89/686/EEC et au standard EN 374.

Protection des yeux

Par mesure de précaution, il est conseillé de porter des lunettes avec protections latérales, ou intégrale. Utiliser des protections oculaires correspondant à la norme EN 166.

Protection de l'environnement

Éviter les rejets dans l'environnement. Nettoyer et ramasser immédiatement les produits répandus et placer les dans un récipient adapté.

SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : couleurs variées

Odeur : pratiquement inodore

Seuil olfactif : P. D. / P. A.

pH : 8-10

Point de fusion : P. D. / P. A.

Point d'ébullition : P. D. / P. A.

Point d'inflammation : P. D. / P. A.

Taux d'évaporation : P. D. / P. A.

Inflammabilité : P. D. / P. A.

Limite inférieure d'explosivité : P. D. / P. A.

Limite supérieure d'explosivité : P. D. / P. A.

Pression de vapeur : P. D. / P. A.

Densité de la vapeur : P. D. / P. A.

Densité relative : P. D. / P. A.

Solubilité : dispersion

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : P. D. / P. A.

Température d'auto inflammabilité : P. D. / P. A.

Température de décomposition : P. D. / P. A.

Viscosité : P. D. / P. A.

Propriétés explosives : P. D. / P. A.

Propriétés comburantes : P. D. / P. A.

P. D. / P. A.= Pas Disponible / Pas Applicable en raison de la nature du produit

9.2 Autres informations

Informations additionnelles : P. D. / P. A.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les conditions extrêmes de température et de poussières.

10.5 Matières incompatibles

Pas de données connues.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Température de décomposition : Pas de données connues.

SPECTRUM GLAZES EU FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006

SECTION 11: Informations toxicologiques

Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par ingestion. Classification selon la réglementation EU 1272/2008, annexe VI (Table 3.1/3.2)

Inhalation LC50 : Rat femelle 4 heures 2.21mg/l. (procédure de test OCDE 403)

Contact avec la peau LC50 : rat plus de 2.5 mg/kg. (procédure de test OCDE 402)

Irritation/corrosion de la peau

Essai in vitro sur la peau.

Résultat : pas d'irritation de la peau.

Irritation des yeux/dommages oculaires graves

Procédure de test OCDE 405 : lapins.

Résultat : risque de dommages oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire/ sensibilisation de la peau

Pas de données valables.

Mutagénicité des cellules germinales

Des expérimentations en laboratoire et des tests in vitro ont montré des effets mutagènes.

Carcinogénicité

Pas de données valables.

IARC : 2B – Groupe 2B : cancérogène possible pour l'homme (pentoxyde de vanadium).

Toxicité pour la reproduction

Risque possible de malformation pour le fœtus.

Toxicité suspectée pour la reproduction humaine.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Classification selon la réglementation EU 1272/2008, annexe VI (Table 3.1/3.2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Peut causer des dommages aux organes après une exposition prolongée ou répétée.

Informations complémentaires

RTECS : non valable.

Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques ont été menées sur les bases des connaissances actuelles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons LC50 - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) – 5.2 mg/l – 96 heures

Toxicité pour les daphnies

Et autres invertébrés aquatiques LC50 – Daphnia magna (grande daphnie) – 1.52 mg/l – 48 heures

12.2 Persistance et dégradation

Pas de données valables.

12.3 Potentiel bio-cumulatif

Pas de données valables.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données valables.

12.5 Résultats d'évaluation des PBT / vPvB

Cette substance/mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bio-cumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-cumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit et récipients

Les surplus, les résidus non-recyclables et les récipients doivent être traités par une organisation autorisée. Mélanger avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé de traitement des résidus.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 N° ONU

ADR/RID : 2862 IMDG : 2862 IATA : 2862

14.2 Nom d'expédition ONU

ADR/RID : VANADIUM PENTOXIDE
IMDG : VANADIUM PENTOXIDE
IATA : Vanadium pentoxide

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : 6.1 IMDG : 6.1 IATA : 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : III IMDG : III IATA : III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID : oui IMDG polluant marin : oui IATA : non

14.6 Précautions spéciales pour les manipulations

Pas de données valables.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/ législation particulière de la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de données valables.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas de données valables.

SECTION 16: Autres informations

Information complémentaire

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit ne doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.